

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Le compte rendu de la précédente réunion est validé

L'an deux mil dix-neuf le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Bosc-Benard-Crescy en séance publique sous la présidence (convoqué légalement le 28/03/2019) de Mr Bertrand PECOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jacques GRIEU, adjoint, Mme Christine HOUEL, adjointe, MM Frédéric LEVESQUE, Michel LECLERC, Grégory LOUAPRE, Mmes Chantal LEFEBVRE, Mr Daniel DOS SANTOS, MM Bruno DUBOSC, Franck POUSSE, Mme Lorette LETRAY, Jean-Paul RICOEUR, Mme Florence RAUFASTE, MM Arnaud MASSELIN, Philippe PERIER, Francis GUEDON, Stéphane CARRE, Michel MASSON, Mme Shirley HAREL, Mr Emmanuel BON, Maxime HUCHE, Gérard LEVREUX.

Etaient absents ou excusés :

Mr Olivier BASSEZ donne pouvoir à Mr Michel MASSON, Mme Vanina VERLAINE donne pouvoir à Mr Grégory LOUAPRE, Mme Emilie GUILBERT à Mme Shirley HAREL.
Mmes Brigitte BRISACIER, Monique ELOI, Chrystel GUETTIER, MM Joël DUMONT et Gérard GAFFIERO.

Date d'affichage : 28/03/2019

Membres en exercice : 30

Membres présents : 22

Membres votants : 25

Madame Florence RAUFASTE est désignée secrétaire.

D20190401- Objet : Approbation compte de gestion du receveur municipal 2018 dressé par Mme Chrysis DORANGE

Après avoir fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes dressés sur l'exercice 2018 par :

- Madame Chrysis DORANGE du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

D20190402- Objet : Approbation du compte administratif 2018 et affectation de résultat

Le compte administratif est présenté par Madame Lorette LETRAY, doyenne

fonctionnement :

- dépenses	865 506.61
- recettes	862 576.61
- excédent reporté 2017	472 939.02
Résultat de l'exercice au 31.12.2018	470 009.02

Investissement

- dépenses	574 572.55
- recettes	1 996 466.52
- excédent reporté 2017	1 128.33
Résultat de l'exercice au 31.12.2018	1 423 022.30

Restes à réaliser 2018	
dépenses	1 250 000.00
recettes	1 250 000.00

Affectation du résultat en 2019

Section fonctionnement au 002 recettes 470 009.02

Section investissement au 001 recettes 1 423 022.30

Monsieur Bertrand PECOT, maire ne prend pas part au vote

D20190403- Objet : Vote des subventions 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les demandes de subventions présentées par les associations sportives n'ont pas été retenues, le sport étant une compétence relevant de la Communauté de Communes « ROUMOIS SEINE ». Les associations sportives sont donc invitées à présenter ou à renouveler leur demande auprès de la Communauté de Communes « ROUMOIS SEINE ».

Liste des associations présentant une demande :

ACPG	260
Eracles	700
Coopérative scolaire hameau de Flancourt	200
Coopérative scolaire hameau de Epreville	200
Ecole de musique Bourgtheroulde	200
Ecole de musique Bourg-Achard	90
Ecole de musique St Ouen de Thouberville	40
Maison familiale de Blangy le chateau	15
Les dragons	300
Sauvegarde faune du roumois	100
Secours populaire	200
Restaurant du coeur	200
Tes pattes et moi	50
Le muguet	50
Chœur de couleur	150
AFFSO	200
TOTAL	2955

Le conseil à l'unanimité après délibération accepte le vote des subventions attribuées et charge le maire pour exécution suivant le montant indiqué dans la liste soumise.

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574.

D2019040301- Objet : Vote des subventions – comité des fêtes de Bosc-bénard-Crescy

Vote de la subvention comité des fêtes hameau Bosc-Benard-Crescy

Le conseil après délibération accepte le versement d'une subvention d'un montant de 600 € au comité des fêtes hameau de Bosc-Benard-Crescy

Après délibération le vote est adopté à 24 voix

1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité –
(Mme Florence RAUFASTE)

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574

D2019040302- Objet : Vote des subventions – comité la flancourtoise

Vote de la subvention comité des fêtes hameau Flancourt Catelon

Le conseil après délibération accepte le versement d'une subvention d'un montant de 600 € au comité des fêtes hameau de Flancourt-Catelon

Après délibération le vote est adopté à 24 voix

1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité –
(Mme Christine HOUEL)

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574

D2019040303- Objet : Vote des subvention comité des fêtes Epreville-En-Roumois

Le Maire propose une subvention au comité des fêtes d'Epreville-En-Roumois de 400 euros

Après délibération le vote est de :

Contre : MM Bruno DUBOSC, Maxime HUCHE, Gérard LEVREUX, Daniel DOS SANTOS
Mmes Christine HOUEL, Lorette LETRAY, Emilie GUILBERT (pouvoir), Shirley HAREL.

Pour : Mr Bertrand PECOT, Jacques GRIEU, Grégory LOUAPRE, Vanina VERLAINE
(pouvoir), Philippe PERIER, Francis GUEDON

Abstentions : MM Michel LECLERC, Michel MASSON, Olivier BASSEZ (pouvoir), Arnaud MASSELIN, Jean-Paul RICOEUR, Franck POUSSE, Frédéric LEVESQUE, Stéphane CARRE, Emmanuel BON, Mmes Florence RAUFASTE, Chantal LEFEBVRE.

Au vu des votes, le conseil décide ne pas accorder la subvention au comité des fêtes d'Epreville-En-Roumois.

**D2019030304 : Vote de la subvention association aux 3 confréries de charité
Hameau de Bosc-Bénard-Crescy- Hameau d'Epreville- Hameau de Flancourt-Catelon**

Le Maire propose une subvention aux confréries de charité de chaque hameau d'un montant de 220 € :

- Bosc-Bénard-Crescy : 220 €

Après délibération le vote est adopté à 23 voix
2 conseillers ne prennent pas part au vote étant membre dudit comité
(MM Jacques GRIEU et Jean Paul RICOEUR)

- Epreville-en-Roumois : 220 €

Après délibération le vote est adopté à 25 voix

- Flancourt-Catelon : 220 €

Après délibération le vote est adopté à 24 voix
1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité
(Mr Arnaud MASSELIN)

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574

D2019040305 Objet : vote des subventions : club des primevères et loisirs et détente

Le Maire propose :

- une subvention de 350 euros au club des primevères et loisirs et détente

Après délibération le vote est adopté à 24 voix
1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité
(Mr Michel MASSON)

- une subvention de 300 euros au club loisirs et détente

Après délibération le vote est adopté à 24 voix
1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité
(Mr Michel LECLERC)

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 à l'article 6574.

D20190404 Objet : vote des 3 taxes

Dans le cadre d'une harmonisation fiscale locale des taux sur 12 ans des taxes habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti en optant pour un lissage progressif afin d'obtenir des taux moyens pondérés.

Le conseil à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2019 les mêmes taux que l'année 2018

Taxe habitation	7.54
Taxe foncier bâti	13.66
Taxe foncier non bâti	33.18

Le conseil à l'unanimité accepte de reconduite les mêmes taux que l'année précédente.

TAXES 2019

BOSC BENARD CRESCY

TAXES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES
	2016	2017	2018	2019
TAXE HABITATION	7.67	7.66	7.66	7.66
TAXE FONCIERE BATIE	10.62	10.85	11.08	11.32
TAXE FONCIERE NON BATIE	17.62	18.82	20.10	21.34

EPREVILLE-EN-ROUMOIS

TAXES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES
	2016	2017	2018	2019
TAXE HABITATION	8.00	7.96	7.94	7.90
TAXE FONCIERE BATIE	15.36	15.23	15.09	14.97
TAXE FONCIERE NON BATIE	38.67	38.25	37.99	37.54

FLANCOURT CATELON

TAXES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES
	2016	2017	2018	2019
TAXE HABITATION	6.99	7.03	7.05	7.09
TAXE FONCIERE BATIE	14.48	14.42	14.34	14.29
TAXE FONCIERE NON BATIE	36.65	36.38	36.28	35.98

Le lissage des taux pondérés au bout des 12 ans soit en 2029

- Taxe habitation : 7.54
- Taxe foncier bâti : 13.66
- Taxe foncière non bâtie : 33.18

D20190405- Objet : Vote du budget primitif 2019

1) Vote du budget primitif

- Section de fonctionnement
 - 1) Dépenses : 1 295 620.02
 - 2) Recettes : 1 295 620.02

- Section d'investissement
 - 1) Dépenses : 5 440 921.08
 - 2) Recettes : 5 440 921.08

Le conseil à l'unanimité adopte le budget primitif 2019.

D20190406- Objet : Délibération pour admission en non-valeur

Monsieur Le maire donne connaissance à l'assemblée d'un état de demande en admission en non-valeur de l'année 2014 transmis par le receveur municipal de Bourg-Achard pour des poursuites sur des titres de cantine et transport scolaire non réglés à ce jour, l'état s'élève à 172.68 euros.

Le conseil à l'unanimité accepte la demande d'admission en non-valeur d'un montant de 172.68 euros présenté par le receveur municipal de Bourg-Achard.

La dépense sera prévue à l'article 6541 du budget primitif 2019

D20190407- Objet : Tirage Jurés d'Assises

Monsieur Le maire donne lecture à l'assemblée du courrier émanant de la Préfecture sur les dispositions relatives au jury d'assises et de l'établissement de la liste préparatoire, tirage au sort à partir de la liste électorale un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année qui suit.

tirage de trois membres :

- Bosc-Bénard-Crescy : GALMARD Jean-Louis, né le 31/12/1962 à MANTES-LA-JOLIE (78)

- Epreville-En-Roumois : MOTTE Bernard né le 03/09/1949 à PONT-AUDMER (27)

- Flancourt-Catelon : CONFAIS Delphine épouse RENAUX née le 16/08/1973 à ROUEN (76)

- **D20190408- Objet** : Parcours Emploi Compétences – agent entretien espaces verts et bâtiments du 02/05/2019 au 30/04/2020
-
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat aidé « PEC » parcours emploi compétences se substitue au contrat aidé « CUI ». La commune s'est rapprochée de Pôle emploi pour l'embauche d'un « PEC » pour une mission d'entretien d'espaces verts et de bâtiments
-
- Mr Laurent TARDIEU, actuellement agent contractuel remplit toutes les conditions administratives pour accéder à ce poste. A l'issue de sa période d'essai un poste d'agent d'entretien des espaces verts et de bâtiments à raison de 35h/semaine annualisée pour une durée d'un an du 02/05/2019 au 30/04/2020 lui sera proposé. Il devra suivre une formation pour acquérir de nouvelles connaissances comme le prévoit le contrat énoncé. L'état prend en charge 50 % de la rémunération brute sur une base de 20h/semaine. Le reste demeure à la charge de la commune.
-
- Après échanges de vues, le conseil à l'unanimité donne son accord pour la mise en place d'un emploi de « parcours emploi compétences » à raison de 35h/semaine annualisée pour la période du 02/05/2019 au 30/04/2020 pour un poste d'agent d'entretien d'espaces verts et de bâtiments. La rémunération est prévue à l'article 64168 au budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

MAISON COMMUNALE SUR BOSCO-BENARD-CRESCY

De nombreux travaux de rénovation sont à effectuer dans le logement communal et des diagnostics sont à prévoir avant d'envisager une location.

INAUGURATION DE LA POSE DE LA PREMIERE PIERRE

L'inauguration de la pose de la première pierre est prévue le vendredi 5 avril 2019 à 18 h à l'école d'EPREVILLE-EN-ROUMOIS. Une visite est prévue sur les chantiers des écoles de Flancourt et d'Epreville avec Mr le Sous-Préfet et quelques personnalités suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes d'Epreville en présence des entreprises, des enseignants, des représentants des parents d'élèves, des parents d'élèves, du conseil municipal accompagné de leur conjoint, du personnel communal et autres invités.

PRESENTATION DES TRAVAUX DES ECOLES D'EPREVILLE et FLANCOURT-CATELON

Une projection des maquettes des travaux est présentée aux membres du conseil municipal présent.

fin de la séance 23h15